

COMPTABILISATION DES SUFFRAGES ET VALIDITE DES BULLETINS DE VOTE Commune de moins de 1000 habitants

Fiche pratique à destination des Présidents de bureau de vote sur le
décompte des suffrages dans les communes de – 1000 habitants

**Commune de 57
habitants**



**7 conseillers
municipaux**

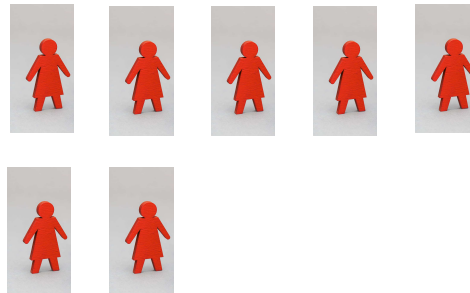
GROUPE A

10 candidats



GROUPE B

7 candidats



GROUPE C

3 candidats



NOMBRE DE NOMS SUR LE BULLETINS

Les bulletins de vote sont **valides** même s'ils ne comportent pas autant de noms que de sièges à pourvoir car les suffrages sont comptabilisés individuellement.

GROUPE C

Félix G
Alix P
Georges O

✓ **BULLETIN VALIDE**

Les bulletins de vote comportant plus de noms que de sièges à pourvoir sont valides si par leurs présentation ou leur numérotation, ils permettent de déterminer le choix de l'électeur

Paul A	Françoise A	Arnaud B
François G	Pierre o	Donatien B
Julien M	Juliette K	
Maud R	Nolwenn W	

✓ **BULLETIN VALIDE**

Les candidats figurant dans la 1ere colonne (Paul A à Maud R) et les 3 premiers de la seconde colonne (Françoise A à Juliette K) auront donc une voix. La 3^{ème} colonne étant incomplète cela signifie que l'électeur doit lire en colonne.

NOMBRE DE NOMS SUR LE BULLETINS

GROUPE A

Augustin B
Hortense L
Mathilde L
Alexis L
Charles W
Victoire D
Loic M
Ghislain F
Marguerite D

✓ BULLETIN VALIDE

Grâce à la présentation en colonne, on peut retenir les suffrages en faveur des candidats figurant aux 7 premières lignes.

Les noms au-delà (Ghislain F et Marguerite D) ne seront pas comptés.

GROUPE A

- | | |
|--------------|----------------|
| 1. Jean H | 6. Marthe C |
| 2. Gabriel D | 7. Hubert H |
| 3. Agathe N | 8. Rodolphe V |
| 4. Damien A | 9. Genevière L |
| 5. Diane R | 10. Ninon J |

✓ BULLETIN VALIDE

Grâce à la numérotation, on peut retenir les suffrages pour les noms suivant les 7 premiers numéros et ne pas compter les noms ayant les numéros 8,9 et 10.

GROUPE A

Paul A	Pierre O
François G	Juliette K
Julien M	Nolwenn X
Maud R	Arnaud B
Françoise A	Donatien D

X BULLETIN NUL

Il n'est pas possible de déterminer si une lecture en ligne ou en colonne de l'ordre des candidats doit être faite. Aucun suffrage n'est comptabilisé.

NOMS FIGURANT SUR LES BULLETINS

Sont **valides** les bulletins comportant à la fois les noms de candidats enregistrés et des personnes non candidates.

GROUPE C

Charlotte G
Igor D
Brice N
Aude A (Non candidat)
Tanguy L (Non candidat)

✓ **BULLETIN VALIDE**

Les bulletins de vote qui ne comportent que les noms de personnes non candidates est nul.

Philippe D (Non candidat)
Pierre A (Non candidat)
Mairie S (Non candidat)
Jeanne L (Non candidat)

X BULLETIN NUL

PANACHAGE

Sont **valides** les bulletins avec des noms ajoutés ou retirés, y compris si certains noms ajoutés de manière manuscrite sont ceux de personnes non candidates

GROUPE B

Jean H	Gabriel V
Bruno G	
Elisabeth A	
Juliette N	
Xavier E	
Adèle V	Louise B (non candidat)
Richard C	

✓ BULLETIN VALIDE

Les bulletins manuscrits, y compris si certains noms ajoutés sont ceux de personnes non candidates

Philippine C
Rémi K
Ferdinand B
Valérie T (non candidat)
Côme N
Agathe B (non candidat)

✓ BULLETIN VALIDE

BULLETINS MULTIPLE DANS L'ENVELOPPE

Dans le cas où la somme des suffrages valables dans les bulletins est inférieure ou égale au nombre de sièges à pourvoir les bulletins sont valides

GROUPE C

Gauthier N
Florian A
Olivia E

+

Guy D

✓ **BULLETIN VALIDE**

Dans le cas où la somme des noms correspondant à un suffrage valide figurant dans les bulletins est supérieure au nombre de sièges à attribuer et qu'il n'est pas possible d'établir les noms des personnes ayant la préférence de l'électeur : aucun suffrage n'est alors attribué et un bulletin nul est comptabilisé

GROUPE A

Augustin B
Hortense L
Mathilde L
Alexis L
Charles W
Victoire D
Loic M
Ghislain F
Marguerite D

+

GROUPE C

Gauthier N
Florian A
Olivia E

X BULLETIN NUL

NOMBRE DE NOMS SUPERIEUR AU NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR ET PRESENCE DE PERSONNES NON CANDIDATES

GROUPE B

Luc B
Michel O
Myriam S
Antoine F
Clément D
~~Grégoire G~~ Léon T
Thérèse L
Priscille K

GROUPE B

Marguerite V
Tanguy C
Auriane M
Guillaume G
Louise S
~~Armand W~~ Léonard V (non candidat)
Catherine V
Joséphine T

✓ BULLETIN VALIDE

Le suffrage en faveur du candidat dernier de la liste (Priscille K), n'est pas compté, car il y a déjà 7 suffrages valables (Luc B, Michel O, Myriam S, Antoine F, Clément D, Thérèse L et Léon T) ce dernier ayant été manifestement ajouté par l'électeur à la place de Grégoire D.

✓ BULLETIN VALIDE

Le suffrage en faveur du candidat isolé Joséphine T est compté car on ne compte ni le candidat Armand W (nom rayé), ni le nom Léonard V (qui n'a pas déclaré sa candidature) : le suffrage pour **Joséphine T est le 7^{ème} valable.**

DEUX BULLETINS PRESENTS DANS LA MEME ENVELOPPE

GROUPE B

~~Blaise G~~ *Véronique M*
Gaston L
Clémence A
Antoine F
~~Germain P~~
~~Yves B~~ *Loïc M (non candidat)*
Monique D

+

GROUPE C

~~Wilfried H~~
Charles B
Thérèse A
François D (non candidat)
Thomas A (non candidat)

✓ COMBINAISON DE BULLETIN VALABLE

Le vote est valide puisque la somme des suffrages valides ne dépasse pas 7, l'intention de l'électeur peut être établie:

Sont comptés les suffrages de :
Véronique M, Gaston L, Clémence A, Antoine F,
Monique D, Charles B et Thérèse A

Ne sont pas comptés les suffrages de :
~~Blaise G (rayé), Wilfried H (rayé), Loïc M (non candidat),
Yves B (rayé), François D (non candidat) et Thomas A (non
candidat)~~

COMPTABILISATION DES SUFFRAGES

Rappel : Les suffrages présents sur les bulletins valides sont comptés individuellement, y compris en cas de candidature groupée

Les suffrages ne sont comptés que dans la limite du nombre de sièges à pourvoir, les candidats au delà de ce nombre ne sont pas comptés

GROUPE A
Madeleine B
Ronan L
Hervé D
Isaure A
Eleonore N
Thomas G
Blanche C
Bertrand G
Baptiste C
Inès T

Comptabilisation des suffrages en faveur des personnes candidates

GROUPE C
Guénoles S
Agnés N
Oscar V
Augustin B (non candidat)
Marie R (non candidat)

Comptabilisation des doublons

GROUPE B	
Charles X	Louis T
Philippine B	
Clotilde L	
Bernard C	
François A	
Etienne H	
Louis T	

Il y a 10 noms sur le bulletin de vote alors qu'il n'y a que 7 candidats à élire :

Sont comptés les suffrages des 7 premiers candidats :
Madeleine B
Ronan L
Hervé D
Isaure A
Eléonore N
Thomas G
Blanche C

Ne sont pas comptés les suffrages de :
Bertrand G
Baptise C
Inès T

Seul sont comptés les suffrages en faveur de :
Guénoles S
Agnés N
Oscar V

6 suffrages sont comptabilisés en faveur de :
Philippine B
Clotilde L
Bernard C
François A
Etienne H
Louis T

Municipales : scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants

BULLETTIN DE VOTE

Candidature individuelle ou groupée
Panachage autorisé
 (possibilité d'ajouter ou de rayer des noms de candidats)
Suffrages comptabilisés par candidat (même si la candidature est groupée)

1^{er} TOUR



Les candidats élus ont :
 la **majorité absolue** des suffrages exprimés
 ET
 au moins un **quart des voix** des électeurs inscrits

Exemple dans une commune de **400** habitants
 (élection de **11** conseillers municipaux)



4

candidats obtiennent plus de **50 % des suffrages** (représentant 25 % des électeurs inscrits). Ils sont élus au **1^{er} tour**.

2nd TOUR

(pour les sièges restant à pourvoir)



Les candidats élus ont obtenu le plus grand nombre de voix (**majorité relative**)



7

candidats sont élus au **2nd tour**, à la **majorité relative**.

Vote blanc ou vote nul, quelles différences ?

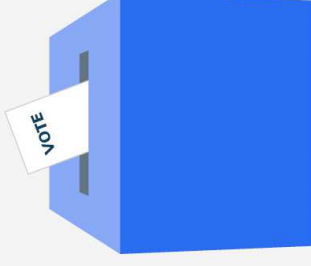
VOTE BLANC



Une enveloppe vide



Un bulletin vierge dans l'enveloppe



VOTE NUL

Bulletin sans enveloppe



Bulletin non réglementaire



Bulletin annoté



Bulletin déchiré

